



Science avec et pour la société

Appel à manifestation d'intérêt

Pr. Yves FORT, Directeur des opérations scientifiques

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

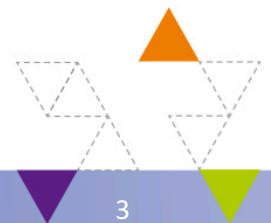
- **La CSTI est “inscrite” dans la LPR** (n°2020-1674 du 24 décembre 2020)
 - Conception renouvelée des relations entre sciences, recherche et société
 - Une ambition affichée : l'avènement d'une science plus ouverte vers les citoyens (*reconsolider le lien démocratique au plus près des territoires et au service de la société française et européenne, irriguer l'ensemble des activités de la Nation pour renforcer la compétitivité de notre économie*).
 - Un rapport annexé à la loi :
 - meilleure compréhension des enjeux et des pratiques en jeu dans les relations entre sciences, recherche et société
 - le développement d'outils et de dispositifs innovants.
 - nécessité de recourir à des approches scientifiques transdisciplinaires pour nourrir les politiques publiques et les actions des parties prenantes.
 - **L'ANR consacra 1% de son budget à la CSTI au travers d'actions dédiées** (contrat d'objectifs et de performance de l'agence)

■ Les objectifs

- développer des outils et des dispositifs innovants
- des approches transdisciplinaires
- une science plus ouverte
- impliquer le citoyen
- structurer l'action au niveau national
- accroître la compétitivité

■ Le rôle de l'ANR

- *Accompagner les acteurs de la CSTI et de la médiation*
- *Ecouter et entendre les attentes et les besoins*
- *Structurer l'action, favoriser l'ambition, passer de l'individuel au collectif*
- *Participer au travers de la mission Impact*



« Pas de science sans conscience » (Rabelais)

- **Réconcilier « science, recherche et société »**
- **" Trier le vrai du faux " en renforcer l'esprit scientifique et l'esprit critique**
- **Passer de la défiance à la confiance**
- **Identifier les biais et lutter contre les discriminations**
- **Favoriser une recherche responsable**
- **...**

- **La compréhension d'un phénomène sociétal et de ses dysfonctionnements** : confiance/défiance envers la parole scientifique, désordre informationnel, théories complotistes, etc.
- **La connaissance réflexive, l'évaluation des pratiques et la mesure d'impact des dispositifs** relevant des domaines suivants :
 - **Médiation et communication scientifiques** à destination de tous les publics ;
 - **Recherches participatives** initiant notamment des partenariats innovants ;
 - **Expertise scientifique** en appui à la décision publique ;
 - **Solutions innovantes**, qu'elles soient numériques ou en présentielles, s'adressant à des publics scolaires éloignés ou en situation de handicap, permettant de lutter contre les fausses informations ou renforçant les liens entre scientifiques et décideurs publics.

Remarque : l'importance de la place et l'utilisation du numérique

- **Recueillir les besoins et les attentes : jusqu'au 30 mars 2021 via l'AMI SAPS**
- **Etablir une cartographie exhaustive : " l'arbre des possibles et du réalisable"**
- **Partager avec tous au travers d'ateliers de restitution et d'échange en mai 2021**
- **Définition des actions à entreprendre (AAP) en juin 2021**
- **Accompagnement au travers de divers AAP et actions :**
 - **Un premier appel à projets dédié (en juin 2021)**
 - **Un appel à destination des porteurs de projets (mai-juin 2021)**
 - **Un rapport sur les sciences participatives (septembre 2021) et un appel à projets en fin d'année**

- ✓ *Qui peut répondre à l'AMI ?*
- ✓ *Le futur appel à projets ?*
- ✓ *L'éligibilité ?*
- ✓ *La nature des futurs projets ?*
- ✓ *Individuel ou collectif ?*
- ✓ *Le financement ?*
- ✓ *Les publics ciblés ?*
- ✓ *...*

Merci de votre attention